

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2017_7_12

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 5

Votants : 5

Objet : Modification des tarifs de la cantine scolaire

L'an deux mille dix sept , le mercredi 06 décembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 28 Novembre 2017

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur CHAMBRE Damien

Excusé(s) : Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILLON Sèverine

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour à compter du 01 janvier 2018, comme suit :

- Repas enfants à 2,40 €
- Repas adultes plein tarif et extérieur à 3.50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- D'augmenter les tarifs comme énoncés ci-dessus;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 06/12/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot